

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2016

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 12 octobre 2016 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, Mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

#### Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2016-10-203

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 12 octobre soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet

2016-10-204

#### OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
  - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 12 octobre 2016
  - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 22 septembre au 12 octobre 2016;
  - 4.3. Dépôt - Rapport d'activités du directeur général – Septembre
  - 4.4. Résolution : Rapport narratif d'activités du FDT – 2015-2016
  - 4.5. Résolution – Entente de développement culturel entre la MRC et le MCCQ – 2017 – Ajout du projet : Valorisation de la langue française par la culture
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 5.1. **Résolution** – Adoption du Projet de règlement n° 16-06 – Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier l'affectation communautaire dans le secteur de la rue du Val-Marie sur le territoire de la Ville de Rosemère dans le but d'autoriser un projet de développement résidentiel
- 5.2. **Résolution** - Délai municipal de consultation – Projet de règlement n° 16-06
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DE LA MRC**
  - 6.1. **Résolution** – Nomination au Comité FLI
7. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
  - 7.1. **Résolution** – Modification du Schéma de couverture de risques
8. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
  - 8.1. **Résolution** – Adhésion à titre de membre et désignation d'un représentant – PREL (Partenaire pour la réussite éducative dans les Laurentides)
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-205

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 21 septembre soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-206

**OBJET :** Dépôt de la liste de la correspondance au 12 octobre 2016

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 12 octobre 2016 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

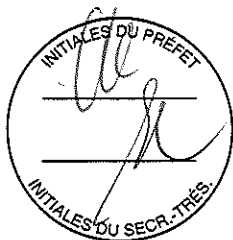
2016-10-207

**OBJET :** Adoption des comptes payés et à payer du 22 septembre au 12 octobre 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 22 septembre au 12 octobre 2016 inclusivement, répartis comme suit : 26 910.54 \$ payés et 218 456.27 \$ à payer pour un grand total de 245 366.81 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**2016-10-208**

**OBJET :** Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de septembre 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de septembre 2016 du directeur général et secrétaire-trésorier.

**2016-10-209**

**OBJET :** Rapport narratif d'activités du Fonds de développement du territoire (FDT) 2015-2016

**ATTENDU** la résolution n° 2016-08-173 ayant pour objet "Reddition de comptes pour le Fonds de développement du territoire 2015-2016;

**ATTENDU** les articles 20 et 22 de l'entente relative au FDT prévoient que la MRC doit élaborer un rapport narratif d'activités en vue d'informer sa population sur les activités du FDT pour l'exercice 2015-2016;

**ATTENDU QU'**une fois le rapport soit entériné, il doit être acheminé, d'ici le 28 octobre 2016, au MAMOT et diffusé dans le site Web de la MRC;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne  
Mairesse Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC accepte et entérine le rapport narratif des activités du FDT 2015-2016;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à communiquer ledit rapport au MAMOT et à le diffuser dans le site Web de la MRC, et ce, avant le 28 octobre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-10-210**

**OBJET :** Entente de développement culturel entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – 2017 – Ajout du projet : Valorisation de la langue française par la culture

**ATTENDU** la Politique culturelle de la MRC de Thérèse-De Blainville,

**ATTENDU** la volonté exprimée par le MCCQ et la MRC de ratifier une nouvelle entente de développement culturel pour 2017;

**ATTENDU QUE** l'entente concerne les projets suivants :

Projet 1 : L'élaboration d'une application numérique pour la diffusion et la valorisation du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville via une plateforme numérique ainsi que sa vulgarisation et sa publicité;

Projet 2 : La valorisation de la langue française par des activités culturelles.

**ATTENDU QUE** le projet 2 pourrait se réaliser dans un cadre de partenariat entre la MRC et des organismes de son territoire;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

appuyé par            Monsieur Gilles Blanchette  
                                 Conseiller Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville confirme au ministère de la Culture et des Communications son intérêt et son désir de ratifier une nouvelle entente de développement culturel d'un an, pour un montant total de 63 000 \$ (50 % Villes/MRC, 50 % MCC) et couvrant l'année 2017;

**QUE** le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2016-10-211

**OBJET :**            Adoption du Projet de règlement n° 16-06 - Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier l'affectation communautaire dans le secteur de la rue du Val-Marie sur le territoire de la Ville de Rosemère dans le but d'autoriser un projet de développement résidentiel

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement n°01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Rosemère a adopté la résolution n° 2016-09-321 le 13 septembre 2016 demandant à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et la cartographie nécessaire afin de permettre l'affectation résidentielle au lieu de l'affectation communautaire, sur le lot 2 780 576;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que les modifications sont jugées pertinentes et par conséquent, la MRC de Thérèse-De Blainville y donne suite;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent Projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 21 septembre 2016;

Il est proposé par    Madame Marlene Cordato  
                                 Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par            Monsieur Richard Perreault  
                                 Maire Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Projet de règlement n° 16-06 amendant le Règlement n°01-03.03 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre l'affectation résidentielle au lieu de l'affectation communautaire, sur le lot 2 780 576;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par les Villes de la MRC suite à l'entrée en vigueur du Règlement n° 16-06 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ».



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QU'UNE** consultation publique soit tenue sur le Projet de règlement n° 16-06 le 7 décembre 2016 à 19h05 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Lorraine.

**QU'UNE** commission, présidée par le préfet monsieur Paul Larocque et composée de tous les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit créée aux fins de cette consultation publique, conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le secrétaire-trésorier agira à titre de secrétaire de la commission.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-212

**OBJET :** Délai de consultation des organismes partenaires pour le Projet de règlement n° 16-06

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Projet de règlement n°16-06 amendant le Règlement n° 01-03.03 concernant le schéma d'aménagement et de développement;

**ATTENDU** que le Projet de règlement n° 16-06 concerne exclusivement le territoire de Rosemère;

**ATTENDU** que conformément à l'article 47.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les organismes partenaires de la MRC sont les Villes de : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse, les MRC de : Deux-Montagnes, Laval, Les Moulins, La Rivière-du-Nord et Mirabel ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal;

**ATTENDU** que conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut fixer le délai prévu pour recevoir les avis des organismes partenaires, relativement à ce projet, sans qu'il soit inférieur à 20 jours suivants la transmission des documents visés;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

**QUE** le délai maximal pour recevoir les avis des municipalités concernant le Projet de règlement n° 16-06 soit fixé au 10 novembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-213

**OBJET :** Nomination au Comité FLI

**ATTENDU** la Politique du Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC adoptée par le conseil et par résolution numéro 2016-03-059;

**ATTENDU** les règles de gouvernance qui encadre les conditions de fonctionnement du Comité FLI;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville est en processus de mettre sur pied sa direction de développement économique et entrepreneuriat;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville est en processus de recrutement de nouveaux agents de développement économique et entrepreneuriat;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC demande et autorise le directeur général de la MRC à siéger au Comité FLI, et ce, sans droit de vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-214

**OBJET :** Modification du Schéma de couverture de risques

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-215

**OBJET :** Adhésion à titre de membre et désignation d'un représentant – PREL  
(Partenaire pour la réussite éducative dans les Laurentides)

**ATTENDU QUE** le rôle que joue le PREL dans la région des Laurentides en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative;

**ATTENDU** la détermination de la MRC de placer la réussite scolaire au cœur de ses préoccupations;

**ATTENDU** la demande de "Devenir membre" adressée par le PREL à la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le coût de cette adhésion s'élève à 500 \$ annuellement;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Lynn Dionne  
Mairesse Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC accepte l'adhésion au PREL et autorise le directeur général de défrayer la somme de 500 \$ à cet effet;

**QUE** le conseil désigne Richard Perreault, Maire Ville de Blainville pour le représenter auprès du conseil d'administration du PREL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-216

**OBJET :** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand

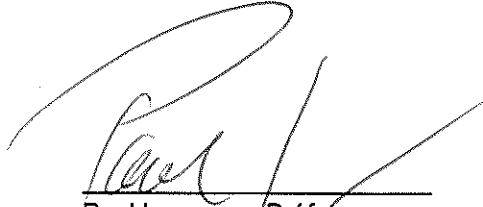


**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**DE lever la présente réunion à 19 :30 heures.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Paul Larocque, Préfet  
\_\_\_\_\_  
Kamal El-Batal, Directeur général  
et Secrétaire-trésorier

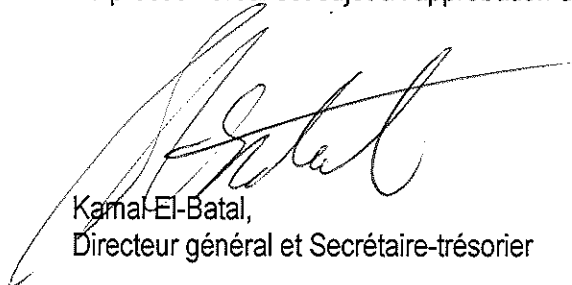
12 octobre 2016

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-10-203 à 2016-10-216 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 12 octobre 2016.

Émis le 12 octobre 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

  
\_\_\_\_\_  
Kamal El-Batal,  
Directeur général et Secrétaire-trésorier